



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. BALDES

Etait absent:

M. ELIAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

9 – PLAN DE FINANCEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS) - CONFORTEMENT FALAISE ET REMPARTS DE LA CITADELLE CÔTÉ GIRONDE - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par décision n°D/2021/55 du 2 avril 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention pour des travaux complémentaires relatifs au confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle auprès du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

Libellé des travaux	Montant HT	Subvention DDTM		Participation Ville de Blaye
		Taux	Montant	
Confortement de la falaise	97 858,64 €	40%	39 143,46 €	58 715,18 €

- D'encaisser la recette au compte 1321, opération 25 du budget principal,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 3 mai 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 12/05/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210511-64879-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

